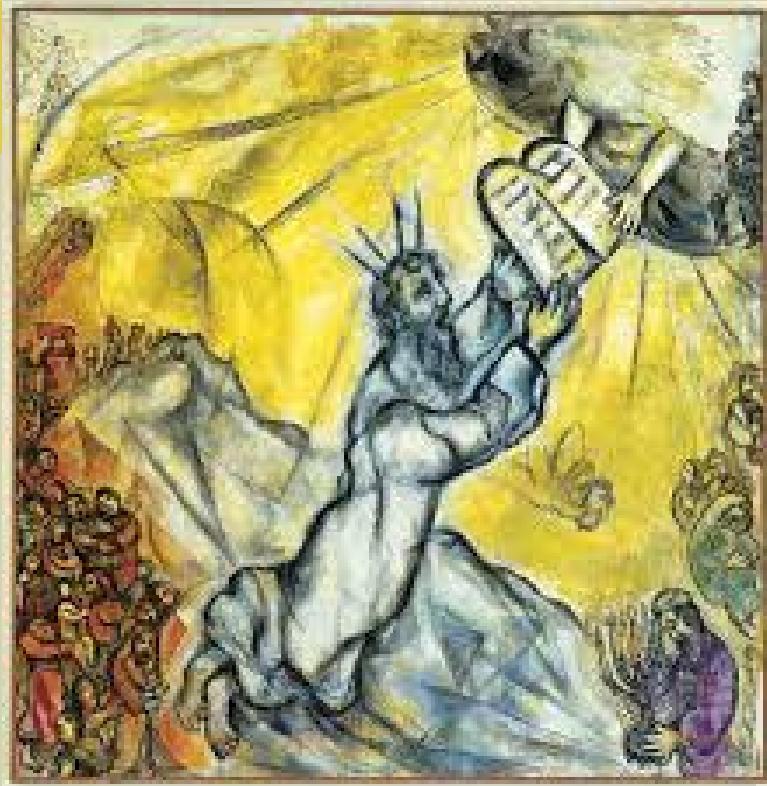


2 févr.
2023

A.C.I.T. INFOS HEBDO



CHABBAT YITRO

Entrée : 17h42

Sortie : 18h49

Ce chabbat matin sera lue la paracha de Yitro durant laquelle nous recevons la Torah &

Bénédiction du mois d'ADAR I

Horaires

VENDREDI 2

Office à 18h30

SAMEDI 3

Office à 9h30

Minha à 17h00

Sommaire

- 1- Horaires et paracha
- 2- Le mot du rabbin
- 4- Agenda local
- 5- Soutien à Israël

Avec toutes mes amitiés.

Chabbat chalom

Paul LEVY

Le mot du rabbin sur la paracha



Yitro : l'importance de prendre son temps

Cette semaine, la Torah nous dévoile comment, après 210 ans d'esclavage, après un an de plaies et après quarante jours d'attente dans le désert, les Bénei Yisraël ont reçu la Torah. Les Dix Paroles données à tous le peuple hébreu sur le

Mont Sinaï recèlent bien sûr de nombreux secrets, mais tâchons de réfléchir sur un point précis.

Le troisième commandement est celui de ne pas prononcer le Nom de Dieu en vain. Cette loi est la première édictée par l'intermédiaire de Moché, car les deux premiers commandements (croire en l'Éternel et l'interdiction de croire en d'autres dieux) ont été enseignés directement par Hachem aux Juifs. Mais n'étant capables de supporter l'intensité de la Voix divine, les Bénei Yisraël demandèrent à Moïse de leur servir d'intermédiaire pour recevoir la Torah.

Il est interdit de faire un mauvais usage du Nom d'Hachem, en le mentionnant lors d'un faux serment ou d'un serment qui n'était pas nécessaire. Mais cet interdit ne se limite pas au monde judiciaire, lorsqu'il faut jurer sur le Nom divin au tribunal pour prouver son innocence (comme cela se faisait à l'époque biblique et talmudique, et comme cela se fait encore sous certaines conditions). L'interdit de prononcer le Nom de Dieu pour rien se retrouve quotidiennement, lorsque nous récitions les bérakhoths, les bénédictions.

Ainsi, il peut malheureusement arriver, par manque de vigilance, que nous fassions des erreurs dans la prononciation de nos bérakhoths. (...)

Par exemple, lors d'un repas, il n'est pas rare d'entendre quelqu'un réciter la bénédiction sur un aliment, alors qu'il l'avait déjà récitée quelques minutes plus tôt sur un aliment similaire. Sans le savoir, cette personne a transgressé le troisième Commandement. Cela choquera sans doute certains lecteurs, mais cette transgression n'est pas moins grave que celle de profaner le Chabbath, celle du meurtre ou de l'adultère.

C'est pourquoi, chaque Juif et chaque Juive se doit, avant de réciter une bérakha, de réfléchir quelques instants sur la phrase qu'il va prononcer, afin de ne pas arriver à commettre par inadvertance ce grave interdit.

Un jour, on apporta une paire de Téphilines Rabbénou Tam au Rav Ovadia Yossef de mémoire bénie. Le Rav récita la bénédiction et mit ces Téphilines, pensant qu'il s'agissait d'une paire Rachi (on récite la bérakha sur des Téphilines Rachi mais pas sur des Rabbénou Tam). Lorsqu'il fut informé de cette confusion, il fut attristé durant toute la journée, sur le fait d'avoir récité une bénédiction alors qu'il ne fallait pas la réciter.

En outre, combien de personnes ne font guère attention, par ignorance et bien souvent par habitude, de prononcer une bénédiction sans articuler correctement, avalant des mots et sans réfléchir au sens de la louange envers l'Éternel que l'on prononce. Dans ce cas aussi, une bérakha mal récitée entraîne une transgression de l'interdit de dire le Nom divin en vain.

Profitons de ce Chabbath pour prononcer correctement chacune de nos bénédictions, afin que nous méritions à notre tour la bénédiction du Ciel.

Avner NAHUM



Chabbat chalom !

Talmud Torah pour les enfants ce dimanche à 10h

Ouverture de l'épicerie chaque dimanche à 10h et le mercredi à 18h30

Choix de viandes surgelées

(boeuf haché, jumeau, bourguignon, poitrine, jarret, plat de côte, entrecôtes, poulets entiers, cuisses, blancs de poulet ...)

Cours de pensée juive
exceptionnellement pas de cours
la semaine prochaine

Reprise mardi 13 février à 20h30
par le rabbin Avner NAHUM
via zoom

(cliquez et vous accédez en direct)



AIDER ISRAËL

Nous avons apporté un soutien financier (augmentation de plus de 200 000 € des aides attribuées), psychologique et un hébergement aux familles israéliennes réfugiées, selon des critères sociaux.



Nous avons déjà affecté 600 000 euros à quatre hôpitaux et à un centre de réadaptation, Soroka, Barzilai, Kaplan, Rambam et le centre de rééducation Loewenstein, les 500 000 euros restants serviront à traiter des patients atteints de stress post-traumatique.

100 % des fonds d'urgence seront directement destinés à répondre aux besoins humanitaires urgents des soldats de Tsahal.

